

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	030	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.5	Subventions

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

22

Séance Publique ordinaire du **27 mars 2023**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars à 18H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, MM. Thierry THOREAU, Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Laurianne DUCASSÉ  
Mme Claire TRAMOND

**Ont donné procuration :**

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
Mme Claire TRAMOND à M. Frank GOBBATO

**N'ont pas pris part au vote :**

M. François-Xavier ROUX

**Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES**

**Objet : Proposition d'attribution de subventions aux Associations œuvrant dans divers domaines au titre de 2023**

**RAPPORTEUR :** Marie-Hélène LAGARDERE, Adjointe au Maire chargée de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et de l'animation,

Les demandes de subventions déposées par les associations œuvrant dans divers domaines sur la base d'un dossier type adressé par la Commune à chacune d'entre elles, sont soumises à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'allouer au titre de 2023, à chaque association concernée, la subvention dont le montant figure sur le tableau annexé à la présente délibération
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'Association des Commerçants et Artisans Lectourois (ACAL).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 3 AVR. 2023  
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 3 AVR. 2023**